



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre

#### I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'Opération des Nations Unies à Chypre décrit l'évolution de la situation entre le 18 mai et le 27 novembre 2006 et rend compte des activités menées par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre en application de la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 1687 (2006).

2. Au 15 novembre, l'effectif de la composante militaire était de 853 hommes, tous grades confondus, et la composante de police comptait 60 hommes (voir annexe).

#### II. Mission de bons offices et autres développements

3. Le 15 juin, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1687 (2006), dans laquelle, notamment, il a déploré qu'il subsiste un trop large écart entre les discours et les actes pour permettre au Secrétaire général de reprendre pleinement sa mission de bons offices et engagé à progresser vers la reprise des négociations.

4. Depuis mon dernier rapport, daté du 23 mai 2006 (S/2006/315), mon Représentant spécial à Chypre, Michael Møller, a poursuivi ses contacts avec les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs. Il s'est efforcé de les aider à reprendre la mise en œuvre de leurs accords et engagements en vue de la reprise des négociations, dans la perspective d'un règlement global.

5. Au début de juillet, Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, a entrepris, à ma demande, une mission de synthèse dans la région. En Turquie et en Grèce, il a rencontré les Ministres des affaires étrangères et de hauts fonctionnaires des Ministères. À Chypre, le dirigeant chypriote grec, Tassos Papadopoulos, et le dirigeant chypriote turc, Mehmet Ali Talat, se sont rencontrés pour la première fois, juste avant la visite de M. Gambari, à l'occasion de l'installation du troisième membre du Comité des personnes disparues à Chypre.

6. Le 8 juillet, le dirigeant chypriote grec et le dirigeant chypriote turc se sont rencontrés en présence du Secrétaire général adjoint, et ont adopté et signé un ensemble de principes et une décision. Au cours de cette réunion, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec l'un et l'autre et de les encourager à se montrer à la hauteur des



espoirs de la communauté internationale. Dans leur accord, ils ont reconnu que le statu quo était inacceptable et qu'un règlement global était à la fois souhaitable et possible. Ils ont convenu de commencer à travailler immédiatement sur deux plans – les comités techniques étudieraient les questions qui intéressent la vie quotidienne et, en même temps, des groupes d'experts étudieraient des questions de fond –, l'un et l'autre devant contribuer au règlement global. Ils se sont en outre engagés à créer une atmosphère qui favorise le bon aboutissement du processus, notamment en cessant de s'incriminer mutuellement (voir S/2006/572, annexes I et II).

7. Le 29 août, le Secrétaire général adjoint a rendu compte au Conseil de sécurité des résultats de sa mission. À l'issue de cette séance d'information, le Président du Conseil de sécurité a donné lecture à la presse d'un communiqué dans lequel les membres du Conseil ont exprimé leur appui à mes efforts incessants pour parvenir à un règlement global du problème de Chypre, se sont félicités de l'accord du 8 juillet conclu à l'occasion de la mission du Secrétaire général adjoint dans la région et ont demandé la mise en œuvre intégrale, sans autre retard, de l'accord du 8 juillet.

8. Depuis lors, mon Représentant spécial a participé à des discussions intensives avec les deux parties en vue de la mise en œuvre de l'accord du 8 juillet. Le 19 septembre, j'ai rencontré M. Papadopoulos à New York et nous avons examiné le problème chypriote, y compris les questions relatives à la mise en œuvre de l'accord du 8 juillet. Compte tenu des différends qui ont surgi entre les deux parties au sujet de la mise en œuvre de l'accord, le Secrétaire général adjoint a écrit aux deux dirigeants le 15 novembre, suggérant une façon de progresser.

9. Les deux dirigeants ont répondu le 18 novembre, acceptant officiellement les suggestions du Secrétaire général adjoint. Les conditions sont donc réunies pour un progrès positif et j'engage les deux parties à faire preuve de la bonne volonté et de la détermination nécessaires pour surmonter leur profonde méfiance mutuelle évidente et leur suspicion quant aux motifs de l'autre partie. J'espère aussi que les deux parties cesseront de rejeter la responsabilité sur l'autre, ce qui ne sert à rien et qui est contraire à l'esprit et à la lettre de l'accord du 8 juillet.

10. Le 20 novembre, j'ai rencontré M. Talat à Genève. Il a réaffirmé la volonté de la partie chypriote turque de parvenir à un règlement global sous les auspices de l'ONU. J'ai salué sa réaction positive aux suggestions du Secrétaire général adjoint et je l'ai engagé à progresser sans retard dans la mise en œuvre de l'accord du 8 juillet. M. Talat a promis de faire tout ce qui est en son pouvoir à cet égard. Il a également réaffirmé qu'il fallait mettre un terme à l'isolement des Chypriotes turcs. J'ai répondu que je continuais à m'en tenir à mon rapport au Conseil de sécurité du 28 mai 2004 (S/2004/437), dans lequel j'avais indiqué qu'il fallait mettre fin à l'isolement du nord.

11. Aux termes de l'accord du 8 juillet, les deux dirigeants ont reconnu que le statu quo était inacceptable et qu'un règlement global était à la fois souhaitable et possible. Ils doivent maintenant faire la preuve de leur volonté de parvenir à un tel règlement. Je leur ai expliqué que ce qui était important ce n'était pas une déclaration d'intention mais des mesures prises de part et d'autre pour réduire l'écart entre les paroles et l'action, afin de démontrer à moi-même et à mon successeur qu'ils étaient prêts à reprendre les négociations visant à résoudre la question chypriote et à progresser. Ceci exige des compromis et de la volonté politique. J'encourage les deux dirigeants à avancer dans la mise en œuvre de

l'accord du 8 juillet, maintenant qu'ils ont souscrit aux suggestions avancées par le Secrétaire général adjoint.

12. Parmi les efforts déployés par la communauté internationale pendant la période sur laquelle porte le rapport, il faut mentionner l'initiative de la présidence finlandaise de l'Union européenne, qui n'a toutefois pas été couronnée de succès. Dans la mesure où les initiatives de ce type sont acceptables pour toutes les parties intéressées et contribuent à la réalisation de l'objectif général d'un règlement global, elles pourraient servir de catalyseur, et les efforts déployés dans ce sens méritent d'être salués.

13. Au cours de la période considérée, il y a eu une tendance troublante à empêcher les organisations et les particuliers à mener à bien des activités et des projets visant à faciliter les contacts et la coopération entre les communautés sur l'ensemble de l'île, ce qui a gêné l'ONU, et en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans ses efforts pour appuyer de tels projets profitant à la fois aux Chypriotes turcs et aux Chypriotes grecs dans des domaines d'intérêt commun. Ceci est tout à fait regrettable. Or, il est difficile d'imaginer une réconciliation véritable à Chypre sans une contribution majeure des organisations civiques et des particuliers. Il est nécessaire d'encourager leurs efforts et d'éliminer les obstacles.

### **III. Activités de la Force**

#### **A. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire**

14. La situation sur le plan militaire et sécuritaire le long de la ligne de cessez-le-feu est restée généralement stable. Dans l'ensemble, les forces en présence ont fait preuve de coopération et de retenue. Le nombre de violations et autres incidents recensés au cours de la période considérée a baissé de 30 % par rapport à la même période en 2005, passant de 468 à 330. La plupart des incidents étaient mineurs : indiscipline, jets de pierre et insultes, amélioration des postes d'observation, prises de vues de la zone tampon, armement et mise en joue d'armes à feu en direction des Forces des Nations Unies et incursions dans la zone tampon. La réduction du nombre d'incidents pourrait s'expliquer par l'efficacité du concept d'opérations axées sur la mobilité adopté par la Force.

15. Même si, globalement, le nombre d'incidents a diminué, les deux forces en présence ont continué à contester le mandat de la Force. La Garde nationale a notamment stationné des effectifs en surnombre à un de ses postes d'observation, effectué des manœuvres militaires avec les effectifs d'une section, avec des mortiers, derrière un de leurs postes d'observation. De plus, 82 membres de la Garde nationale, dont un élément armé, ont assisté à un service funéraire à l'intérieur de la zone tampon et 7 membres en uniforme de la Garde nationale ont assisté à un service religieux à l'intérieur de la zone tampon. Les Forces turques/Forces de sécurité chypriotes turques ont placé des hommes au pont de la rue de Ledra. Un membre de la police chypriote turque est resté déployé à un point de contrôle non autorisé et les Forces turques ont continué à patrouiller dans les environs de la poche de Laroujina. Les effectifs du poste d'observation voisin des Forces turques sont régulièrement en surnombre, malgré les fréquentes protestations

de la Force. Les efforts de rétablissement du statu quo dans le secteur n'ont donné aucun résultat. Pour faire face à cette situation, la Force a eu recours à des patrouilles en attente, et réoccupé à l'occasion ses tours d'observation. De telles opérations, qui exigent des effectifs importants, sont possibles à court terme avec les effectifs actuels et elles confirment la nécessité de préserver la flexibilité et de maintenir les effectifs existants dans un avenir prévisible.

16. De même qu'en 2005, les manœuvres annuelles, « Nikiforos », de la Garde nationale ont eu lieu du 10 au 15 octobre, avec la participation d'officiers d'état-major venus de Grèce. Les Forces turques/Forces de sécurité chypriotes turques ont effectué leurs manœuvres militaires, « Toros II », du 7 au 9 novembre. J'aimerais lancer un nouvel appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent d'organiser de telles manœuvres.

17. Les Forces turques ont continué de violer le statu quo militaire à Strovilia en déployant davantage de soldats. Elles ont également exercé le même contrôle sur l'accès de la Force à la zone close de Varosha et à sa liberté de mouvement à l'intérieur de cette zone. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc pour responsable du maintien du statu quo à Varosha.

18. Le démantèlement d'un poste d'observation de la Garde nationale à proximité de Dherinia et d'une construction correspondante des Forces turques, que j'ai évoquée dans mon rapport de mai 2006 (S/2006/315, par. 11), est toujours dans l'impasse. La Garde nationale a informé la Force qu'elle démantèlerait la position à condition que les Forces turques commencent en même temps à démanteler leur position correspondante. Les Forces turques, pour leur part, ont dit qu'elles retireraient leur position une fois que celle de la Garde nationale aurait été démantelée. La question fait l'objet de discussions continues entre la Force et les forces en présence.

19. Les efforts de la Force pour obtenir la démilitarisation des lignes de cessez-le-feu se sont enlisés. En juin, la Force a invité la Garde nationale et les Forces turques/Forces de sécurité chypriotes turques à formuler des propositions en vue d'un retrait des soldats et d'une cessation de l'affrontement. Tout au long de l'été, les deux forces en présence ont exprimé leur soutien à la proposition de la Force et elles ont convenu de présenter une liste de mesures visant à limiter l'affrontement, mais aucune proposition n'a été reçue à ce jour. La Force poursuivra ses efforts dans ce domaine.

20. Au début de la crise au Liban, la Force a aidé à évacuer du Liban les fonctionnaires de l'ONU et leur famille et elle a appuyé les activités humanitaires et autres des Nations Unies dans la région. Au total, les opérations d'évacuation se sont traduites par l'arrivée de près de 2 000 personnes à Chypre. Au départ, la Force avait envoyé à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) des approvisionnements pour 30 jours et elle a coordonné le réapprovisionnement régulier en carburant, en eau et en fournitures médicales. Un PC arrière et des aéronefs supplémentaires pour la FINUL ont été installés dans la zone protégée des Nations Unies à Nicosie. Pendant tout le mois d'août, les opérations hélicoptères au Liban ont été organisées à partir de Nicosie et elles se sont poursuivies depuis Larnaca jusqu'au début d'octobre. Des locaux à usage de bureaux et des entrepôts sûrs ont été mis à la disposition du personnel de la Commission d'enquête internationale indépendante (créée en application de la résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité) qui a été redéployée à Chypre.

## **B. Déminage de la zone tampon**

21. À ce jour, le Centre de lutte antimines a déminé une superficie de 1 617 462 mètres carrés et neutralisé 2 364 mines dans la zone tampon depuis que le programme a démarré en novembre 2004. Au cours de la période considérée, 12 des 13 champs de mines des Forces turques ont été déminés et le reste devrait l'être à la fin de novembre 2006. Le programme de déminage est financé par l'Union européenne.

22. Depuis février, la Force négocie avec les Forces turques/Forces de sécurité chypriotes turques en vue du déminage d'autres champs de mines. En août 2006, les deux Forces se sont engagées par écrit à entamer des négociations pour étendre les activités à tous les autres champs de mines de la zone tampon posées par les Forces turques. Les discussions se sont poursuivies entre la Force et les Forces turques/Forces de sécurité chypriotes turques sur ce point important.

## **C. Rétablissement des conditions normales et activités humanitaires**

23. La Force a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires des Nations Unies et avec des acteurs locaux en vue de faciliter l'exécution de projets bénéficiant à la fois aux Chypriotes turcs et aux Chypriotes grecs, à l'intérieur et à l'extérieur de la zone tampon et de promouvoir les mesures de confiance entre les deux parties.

24. Des Chypriotes vivant de part et d'autre de la zone tampon ont continué à utiliser les points de passage pour diverses activités – commerce, manifestations religieuses et communautaires – sans incidents majeurs. La Force a enregistré quelque 12 millions de passages depuis l'ouverture des points de passage en avril 2003, sans compter les passages effectués à Pergamos depuis le 1<sup>er</sup> septembre, date à laquelle la partie chypriote turque a cessé de publier les statistiques sur les mouvements à ce point de passage. La Force continue à suivre cette question avec les autorités chypriotes turques. Des marchandises d'une valeur totale de près de 958 000 livres chypriotes (soit environ 2 millions de dollars) ont franchi la Ligne verte du nord vers le sud et des marchandises d'une valeur d'environ 358 000 livres chypriotes (soit environ 700 000 dollars) l'ont franchie du sud vers le nord. Bien que le flux de personnes et de biens soit relativement régulier depuis l'ouverture des points de passage et l'entrée en vigueur du règlement applicable, le rôle de ces interactions et échanges commerciaux au service de la réunification de l'île n'est pas pleinement exploité.

25. Depuis que la réglementation relative à la Ligne verte a été modifiée en août 2005 pour inclure trois points de passage supplémentaires, il n'y a pas eu d'accord sur les modalités d'ouverture de ces points. Les consultations concernant l'ouverture du point de passage de la rue de Ledra de Nicosie demeurent en suspens.

26. La Force a facilité l'organisation de 10 manifestations bicommunautaires auxquelles ont participé quelque 500 personnes des deux parties. Ces manifestations se sont déroulées dans la zone tampon, à l'hôtel Ledra Palace, que les deux parties continuent de considérer comme un endroit neutre idéal pour accueillir des activités bicommunautaires. Il convient de noter que, depuis l'ouverture des points de passage en 2003, le nombre de manifestations au Ledra Palace a diminué, puisqu'il existe maintenant d'autres possibilités. Les réunions mensuelles des dirigeants des

partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont continué de se tenir régulièrement au Ledra Palace sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie.

27. La Force a poursuivi les discussions, entamées en mars 2005, avec la partie chypriote grecque concernant l'ouverture à Limassol d'une école primaire de langue turque, qui n'est pas encore opérationnelle. Elle a rencontré, sur sa demande, le syndicat des enseignants chypriotes turcs sur cette question et d'autres questions liées à l'éducation des enfants chypriotes turcs dans le sud, notamment des questions de programmes et de manuels. Les audiences dans l'affaire portée devant la Cour suprême par le syndicat des enseignants chypriotes turcs, concernant le droit des Chypriotes turcs à un enseignement dans leur langue maternelle que j'ai évoquées dans mon précédent rapport (S/2006/315, par. 20), ont commencé le 5 mai pour être ajournées à plusieurs reprises, la dernière fois étant le 10 novembre. La nouvelle date retenue pour le procès est le 6 février 2007. La Force a continué à suivre l'évolution de la question avec la partie chypriote grecque, en attendant l'aboutissement de la procédure judiciaire. La Force a facilité la nomination de quatre enseignants supplémentaires à l'école secondaire chypriote grecque à Rizokarpaso dans le nord, pour l'année scolaire commençant en septembre 2006.

28. Pendant la période considérée, la Force a organisé 62 convois humanitaires et visites humanitaires au bénéfice de 389 Chypriotes grecs et 145 maronites vivant dans le nord. La Force a continué à aider les Chypriotes turcs vivant dans le sud à obtenir papiers d'identité, logement, services sociaux, soins médicaux, emploi et éducation. Elle a également aidé à organiser, à l'intérieur et à l'extérieur de la zone tampon, six visites de Chypriotes grecs et de maronites ainsi qu'une manifestation commémorative de Chypriotes turcs. Les 10 et 11 juin, 800 Chypriotes grecs ont assisté à des offices à l'église Saint-Barnabas près de Famagusta, dans le nord de l'île, et le 23 juin, pour la première fois depuis 1974, 300 maronites se sont rendus au monastère du prophète Elie dans le village de Sainte-Marina. Les 1<sup>er</sup> et 2 septembre, 900 Chypriotes grecs ont assisté à des services religieux annuels à l'église Saint-Mamas de Morphou. Le 8 août, 429 Chypriotes turcs ont effectué leur visite annuelle à Kokkina, dans l'ouest de l'île. Dans la zone tampon, 773 Chypriotes grecs se sont rendus à l'église Sainte-Marina à Dherynia le 17 juillet et quelque 70 Chypriotes grecs ont assisté à des services à l'église Ayios Neophytos à Troulli le 27 septembre.

29. Depuis la levée des restrictions au passage des lignes de cessez-le-feu en 2003, un nombre croissant de civils font de l'agriculture ou construisent des bâtiments dans la zone tampon, en contravention des procédures mises en place par la Force pour assurer la stabilité et la sécurité dans cette zone. La Force consacre une part importante de ses ressources et de son énergie à remédier à cette situation. La persistance de problèmes dans la zone tampon risque de déstabiliser la situation en matière de sécurité, qui reste fragile.

30. Pendant la période considérée, la Force a autorisé 13 projets de construction civile dans la zone tampon, dont deux projets d'une famille chypriote turque sur le plateau de Pyla et le forage d'un puits qui devra approvisionner en eau les deux communautés dans les villages d'Astromeritis/Bostanci et Peristerona/Cengizkoy. Étant donné la multiplication des décharges dans la zone tampon, la Force a également engagé les deux parties à participer, de concert avec les autorités locales et le PNUD, à une campagne de lutte contre le déversement d'ordures. Toutefois, la tendance à construire sans permis des bâtiments à usage personnel ou commercial et

à utiliser des terres en dehors des zones désignées pour usage civil dans la zone tampon, que j'ai décrite dans mon précédent rapport (S/2006/315), s'est maintenue.

31. Il convient de noter en particulier les activités agricoles entreprises au cours de la période considérée, principalement dans les environs de Nicosie, par des fermiers souhaitant exploiter des terres au-delà de la ligne de sécurité que la Force avait établie pour éviter les tensions pouvant résulter de telles activités dans la zone tampon. Les 3 et 11 octobre, les tensions ont monté à la suite de différends concernant les activités agricoles et la propriété foncière entre fermiers chypriotes grecs et chypriotes turcs dans la zone tampon, dans le secteur de Kaimakli au nord-est de Nicosie. Les médias ayant signalé que des fermiers chypriotes grecs avaient l'intention de travailler au-delà de la ligne de sécurité, les Forces turques/Forces de sécurité chypriotes turques ont déployé des effectifs en surnombre à leur position la plus proche dans la région. La situation s'est encore détériorée quand des fermiers chypriotes grecs ont pénétré dans la zone tampon, exigeant de pouvoir passer au nord de la ligne de sécurité pour l'agriculture. La Force ayant eu des discussions intensives avec les deux parties, la situation a été désamorcée. La Force a publié, le 4 et le 10 octobre, deux communiqués de presse mettant en garde les fermiers contre le passage de la ligne de sécurité pour l'agriculture. Le 26 novembre, des fermiers chypriotes turcs de la région d'Avlona/Gayretkoy ont pénétré dans la zone tampon sans l'autorisation de la Force pour exploiter des terres détenues par des Chypriotes grecs sans leur autorisation. Lorsque la police et le personnel militaire de la Force leur ont demandé de cesser leurs activités et de quitter la zone jusqu'à ce que des permis leur soient délivrés, les fermiers ont attaqué la patrouille des Nations Unies, endommageant six véhicules. La Force a élevé de vigoureuses protestations à l'issue de cet incident. À la lumière de ces incidents, elle a resserré les procédures de délivrance de permis agricoles, de manière à préserver les droits de propriété et à maintenir la sécurité dans les deux zones.

32. La Force a continué à assurer des contacts avec les deux parties, notamment sur les questions de respect de la loi et de points de passage. Elle a facilité 10 évacuations médicales du nord, et les dépouilles de quatre Chypriotes grecs ont été restituées pour enterrement dans le nord de l'île. Les visites des prisons et les entretiens avec les détenus et les responsables des centres pénitentiaires se sont poursuivis. Il y a actuellement 22 Chypriotes turcs détenus dans le sud et un Chypriote grec détenu dans le nord.

33. Au cours de la période considérée, la Force a facilité l'échange d'informations entre les deux communautés sur des affaires criminelles. Elle a instauré une coopération plus étroite avec les populations et les municipalités, ce qui a permis d'améliorer les échanges d'informations et le traitement d'affaires criminelles et domestiques. À deux reprises, elle a facilité la remise à l'autre partie de personnes recherchées pour crimes graves et elle a permis à un Chypriote turc de témoigner dans une affaire instruite dans le sud. Il est cependant urgent de s'attaquer au phénomène croissant des crimes, parfois graves, qui restent impunis du fait du manque de coopération entre les organismes chargés de l'application de la loi dans les deux camps. Les deux parties continuent de faire état d'une augmentation des activités criminelles, en particulier de la traite d'êtres humains, dans la zone tampon. Selon l'information fournie par les deux parties, le nombre d'immigrants illégaux traversant la zone a diminué alors que le nombre d'arrestations pour traite d'êtres humains a augmenté.

34. Un incident grave s'est produit le 22 novembre dans une école privée de langue anglaise à Nicosie. Un groupe d'élèves chypriotes turcs fréquentant cette école a été attaqué par un groupe d'élèves chypriotes grecs extérieurs à l'école, qui portaient apparemment un masque sur une partie du visage. Plusieurs élèves chypriotes turcs ont été blessés pendant cette attaque. Trois personnes ont été arrêtées jusqu'à présent et la police chypriote poursuit son enquête. Le Président Papadopoulos et d'autres dirigeants des deux parties ont fermement condamné cet incident.

35. La Force a continué à se tenir en rapport avec les deux parties en ce qui concerne la conservation et la restauration de sites culturels et religieux sur l'île. Les deux communautés l'ont priée de faciliter la solution de questions concernant la profanation et la dégradation de sites ayant une signification culturelle et religieuse.

36. La Force a continué à coordonner les activités en faveur des femmes sur l'île. Elle a facilité des réunions séparées du Groupe d'étude des femmes de Chypre, qui est un groupe bicommunautaire composé de trois représentantes de haut niveau de chaque partie, et du Groupe bicommunautaire de lutte contre la traite d'êtres humains pour examiner les problèmes liés aux disparités entre les sexes à Chypre.

#### **IV. Comité des personnes disparues à Chypre**

37. En juillet, le nouveau membre du Comité des personnes disparues à Chypre, Christophe Girod, a officiellement pris ses fonctions dans l'île. Après la réunion du Comité le 3 juillet, à laquelle ont participé les dirigeants des deux communautés, tous les intéressés ont fait montre d'une volonté politique favorable sur la question des personnes disparues à Chypre.

38. À la fin août, le Comité a lancé son projet d'exhumation, d'identification et de retour des dépouilles mortelles des personnes disparues, qui se caractérise par une structure bicommunautaire. Appuyés par une petite équipe d'experts internationaux, des chercheurs chypriotes grecs comme chypriotes turcs prennent part aux exhumations et à l'identification des dépouilles au laboratoire d'anthropologie du Comité, situé dans la zone protégée de l'ONU à Nicosie. La phase finale d'identification par l'ADN, qui devrait commencer avant la fin de l'année, se déroulera dans un laboratoire de police scientifique en présence d'une autre équipe de chercheurs issus des deux communautés.

39. Ce projet est actuellement financé par des contributions volontaires provenant de sources chypriotes et autres, y compris des États Membres. Le Comité poursuit ses activités de collecte de fonds.

#### **V. Aspects financiers et administratifs**

40. Dans sa résolution 60/270 du 30 juin 2006, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 44,8 millions de dollars (montant net : 43 millions de dollars) au titre du fonctionnement de la Force pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007. À ce sujet, je tiens à remercier le Gouvernement chypriote pour sa contribution volontaire d'un montant de 14,9 millions de dollars (soit un tiers du coût de la Force) et le Gouvernement grec pour les 6,5 millions de dollars qu'il a versés. D'autres pays et organisations pourraient souhaiter en faire de même

afin de réduire la part du coût de la Force couverte par les contributions obligatoires.

41. Si le Conseil de sécurité décide de proroger de six mois le mandat de la Force, le coût de fonctionnement de la Force se limiterait au montant approuvé par l'Assemblée générale.

42. Au 30 septembre 2006, le montant total des contributions non acquittées au Compte spécial de la Force pour la période du 16 juin 1993 au 15 décembre 2006 s'élevait à 23,5 millions de dollars au total. À la même date, le montant total pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 080 200 000 dollars.

43. Au 31 octobre 2006, les montants dus aux États qui fournissent des contingents s'élevaient à 6,2 millions de dollars. En raison du retard accumulé dans le versement des contributions obligatoires, les montants à rembourser au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents n'ont été versés que pour la période allant jusqu'au 30 avril 2006 et jusqu'au 31 mars 2006, respectivement.

44. Je suis préoccupé par la lenteur des travaux de rénovation de l'Hôtel Ledra Palace et du Camp San Martin, où sont logés les contingents, et à ce sujet, je tiens à souligner qu'il est urgent et important d'accélérer le rythme des réparations requises afin d'assurer la santé et la sécurité des contingents de la mission.

## VI. Observations

45. Pendant la période à l'examen, la situation à Chypre est restée calme et stable, sans violation majeure des lignes du cessez-le-feu. Bien que les deux forces en présence aient continué de contester le tracé actuel des lignes du cessez-le-feu, globalement, la coopération avec la Force s'est traduite par l'absence d'incident grave dans la zone tampon. Je persiste à croire que, si les forces en présence acceptaient sans réserve l'Aide-mémoire établi par l'ONU en 1989 sur les activités menées dans la zone tampon, la situation s'en trouverait nettement améliorée. Aussi, j'appelle toutes les parties à envisager de le faire sans délai. Dans le même esprit, je les engage à réfléchir sur plusieurs mesures, notamment d'ordre militaire, et diverses mesures de confiance que j'ai proposées ces 18 dernières années, concernant notamment le retrait des contingents des lignes de cessez-le-feu.

46. En l'absence d'un règlement global, la présence de la Force reste nécessaire pour maintenir le cessez-le-feu. Dans cette optique, je suis préoccupé par les pressions exercées par la population civile, en particulier par les Chypriotes grecs, pour entreprendre et étendre des projets de construction dans la zone tampon, tendance qui pourrait compromettre les conditions de sécurité. Je tiens à souligner que les activités civiles, y compris les activités agricoles, ne sauraient être menées dans la zone située entre les lignes de cessez-le-feu aux dépens de la stabilité et de la sécurité que la Force a pour tâche d'assurer. En même temps, l'expansion des travaux de construction entreprise par la partie chypriote turque est également source de préoccupation car elle risque de compromettre un règlement global.

47. Le déminage dans la zone tampon ne cesse de progresser, fait dont on ne peut que se féliciter. Plus de 50 % des mines ont été neutralisées et détruites et les autres devraient l'être dans les deux années à venir. Cette opération doit son succès à la coopération des forces en présence avec l'Organisation des Nations Unies et au généreux financement accordé par l'Union européenne.

48. S'agissant de la question des personnes disparues, des progrès notables ont été accomplis pendant la période à l'examen. Avec l'aide du nouveau troisième membre du Comité, les deux parties sont parvenues à faire avancer la procédure d'exhumation et d'identification dans le laboratoire d'anthropologie nouvellement créé. C'est un exemple d'effort louable entrepris par les chercheurs chypriotes grecs et chypriotes turcs, avec l'appui des donateurs internationaux. Je félicite les deux parties pour la manière constructive dont elles abordent cette question humanitaire et les engage à progresser dans le même esprit dans d'autres domaines qui présentent un intérêt commun.

49. Je tiens à exprimer mon inquiétude face à l'application constante, voire au renforcement, de politiques qui vont à l'encontre de l'esprit et de la lettre de l'Accord du 8 juillet par lequel les deux parties s'étaient engagées à créer une atmosphère qui favorise le bon aboutissement du processus. Je note également avec préoccupation la façon dont les activités de l'ONU, notamment celles du PNUD, ayant pour but de réduire les disparités socioéconomiques entre les communautés chypriote turque et chypriote grecque, sont critiquées et confinées. Les entraves aux travaux de développement et aux activités bicommunautaires compromettent et marginalisent certains secteurs de la société et font qu'il est difficile pour divers groupes ou individus de contribuer au processus de paix et à l'instauration de la confiance au-delà des différends. En favorisant une culture de préjugés qui se traduit par un manque de confiance, on freine tout effort constructif visant à parvenir à un règlement global du problème chypriote.

50. M'occupant de la question de Chypre depuis 10 ans, je ne peux que déplorer la paralysie persistante du processus politique et les occasions manquées. Malgré 10 ans d'action presque incessante de la part de l'ONU, un accord sur un règlement global s'est avéré impossible.

51. À ce stade, il importe de commencer sans délai la mise en œuvre de l'Accord du 8 juillet, comme l'a dit le Conseil de sécurité. Cela devrait permettre la reprise de véritables pourparlers politiques dans le cadre de la mission de bons offices. À ce sujet, il convient de noter que mon successeur ou moi-même ne serons à même de nommer un conseiller spécial pour Chypre que si des progrès sont accomplis.

52. On ne saurait tenir pour acquise la part active que la communauté internationale a prise en continu à Chypre à travers la présence de la Force. Les dirigeants des deux parties souhaiteront peut-être recentrer leur action et redoubler d'efforts. Il convient de souligner, comme indiqué dans mon rapport de mai 2004, que c'est essentiellement aux Chypriotes eux-mêmes qu'incombe la responsabilité. L'ONU continue de s'engager à les aider mais elle ne saurait se substituer à la volonté politique réelle dont tous les intéressés doivent faire preuve pour parvenir à un règlement global.

53. Faute de règlement global, je suis convaincu que la Force continue de jouer un rôle fondamental et je recommande donc au Conseil de sécurité de proroger de six mois son mandat, jusqu'au 15 juin 2007.

54. En conclusion, je tiens à remercier mon Représentant spécial et chef de mission, Michael Møller, le commandant de la Force, le général de division Rafael Barni, et les hommes et femmes qui servent dans la Force pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils se sont acquittés des responsabilités que le Conseil de sécurité leur a confiées.

## Annexe

**Pays fournissant des contingents et des effectifs de police civile  
(au 15 novembre 2006)**

<i>Pays</i>	<i>Militaire</i>
Argentine <sup>a</sup> . . . . .	295
Autriche . . . . .	4
Canada . . . . .	1
Hongrie . . . . .	84
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. . . . .	269
Slovaquie <sup>b</sup> . . . . .	200
<b>Total . . . . .</b>	<b>853</b>

<sup>a</sup> Le contingent argentin comprend des soldats chiliens (15), paraguayens (14) et péruviens (14).

<sup>b</sup> Le contingent slovaque comprend des soldats croates (4).

<i>Pays</i>	<i>Police des Nations Unies</i>
Argentine . . . . .	4
Australie . . . . .	15
Croatie . . . . .	1
El Salvador . . . . .	7
Inde . . . . .	5
Irlande . . . . .	18
Italie . . . . .	4
Pays-Bas . . . . .	6
<b>Total . . . . .</b>	<b>60</b>

